



Demande d'aide au recouvrement à adresser au :
FONDS DE GARANTIE – SARVI - TSA 10316 - 94689 VINCENNES CEDEX
(Articles 706-15-1 et suivants du code de procédure pénale)

REMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE, L'IMPRIMER ET L'ENVOYER PAR LA POSTE AVEC LES PIECES JOINTES

SOCIETES COOPERATIVES

► Votre identité (demandeur)

Madame	Monsieur		
Nom d'usage			
Nom de naissance			
Prénoms			
Né(e) le		à	Pays
Adresse			
Code postal		Commune	
Profession			
N° de téléphone		N° de portable	
E-mail			

► Identité de la victime (cadre à remplir si la victime de l'infraction n'est pas le demandeur)

Madame	Monsieur		
Nom d'usage			
Nom de naissance			
Prénoms			
Né(e) le		à	Pays
Profession			
Représenté légalement par (si la victime est mineure ou majeure protégée) :			

► JUGEMENT RENDU le 15 mai 2017 par le Tribunal correctionnel de Rennes - n° minunte 17/1228 et n° parquet 16252000005

Avez-vous saisi la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions à raison des mêmes faits (CIVI) ? :

OUI NON Si oui, date de la décision :

Montants accordés (en euros) :	Dommages et intérêts	
	Art. 475-1 du CPP	

Un huissier est-il actuellement chargé du recouvrement : OUI NON

► Pièces à joindre à la demande d'aide au recouvrement

- 1 - Relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP)
- 2 - Copie de l'un des documents d'identité suivants en cours de validité : carte d'identité, passeport, livret de famille, acte de naissance, titre de séjour
- 3 – Certificat de non recours (CNR)

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document. Je reconnais le Fonds de Garantie des Victimes subrogé dans mes droits à indemnisation à hauteur des sommes reçues et lui donne le cas échéant mandat pour recouvrer le reste de ma créance.

Fait le : à : Signature du demandeur :

FONDS DE GARANTIE - SARVI - TSA 10316 - 94689 VINCENNES CEDEX - Téléphone 08 05 77 27 84

Les informations que vous communiquez au SARVI dans le cadre de votre demande comportent des données à caractère personnel

► Se reporter aux informations mentionnées au verso de ce document

Les informations que vous communiquez au SARVI dans le cadre de votre demande comportent des données à caractère personnel.

En conséquence, nous portons à votre connaissance les informations essentielles relatives à la protection de ces données conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en juin 2018.

Ces informations que vous transmettez au SARVI vont lui permettre d'instruire votre demande dans le cadre de l'aide au recouvrement des dommages et intérêts pour les victimes d'infractions et de prendre position dans les meilleurs délais. Elles seront conservées pendant une durée adaptée aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées et traitées.

Le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) s'engage à ne pas traiter vos données à caractère personnel pour des finalités autres que celles pour lesquelles elles ont été initialement recueillies.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation de vos données personnelles.

Le responsable du traitement est le FGTI représenté par son Directeur Général, dont le siège social est au 64bis avenue Aubert, 94682 Vincennes cedex. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) par voie électronique : dpo@fgti.fr ou par voie postale à l'adresse du FGTI précisée ci-dessus (A l'attention du DPO).

Vous pouvez retrouver notre politique de confidentialité et l'ensemble des informations relatives à la protection de vos données personnelles ainsi que les modalités d'exercice de vos droits sur notre site internet (<https://www.fondsdegarantie.fr>) ou en effectuant une demande par mail à l'adresse suivante : dpo@fgti.fr.

Attention, pour toute autre demande sur l'état d'avancement de votre dossier, vous devez contacter directement le SARVI gestion-sarvi@fonds-garantie.fr en indiquant en objet les références de votre dossier, si vous les connaissez.